



**PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT RURAL  
(PRODER)**

**APPEL À MANIFESTATION D'INTERET NATIONAL OUVERT  
N°PRODER/007/S/2024 POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT  
INDIVIDUEL CHARGE DE L'ELABORATION D'UN PLAN D'ACTIONS DES  
GROUPES VULNERABLES ET GENRE SUR L'ENTREPRENEURIAT.**

**Numéro de référence dans le PTBA et PPM : 1A010409**

**Date de publication : le 20/05/2024**

**Date limite de dépôt des candidatures : le 4/06/2024 à 10heures**

**Date et heure d'ouverture des dossiers de candidature : Le 04/06/2024 à 10heures  
30 minutes.**

1. Le Gouvernement du Burundi a obtenu un financement du Fonds International de Développement Agricole (FIDA), prêt N°2000004133 et don N°2000004134, destiné à couvrir le coût du Programme de Développement de l'Entrepreneuriat Rural « PRODER », et envisage d'en faire partiellement usage pour le recrutement d'un consultant individuel chargé de l'élaboration d'un plan d'actions des groupes vulnérables et genre sur l'entrepreneuriat.

L'utilisation de fonds du FIDA est soumise à l'approbation de ce dernier, selon les modalités et conditions que prévoit l'accord de financement et conformément aux règles, politiques et procédures du FIDA. Le FIDA et ses représentants, mandataires et fonctionnaires sont dégagés de toute responsabilité concernant les actions en justice, procédures, réclamations, demandes, pertes et obligations en tout genre et de toute nature qu'une quelconque partie invoquerait dans le cadre du PRODER.

2. Les services de conseil ("les services") comprennent l'élaboration d'un plan d'actions des groupes vulnérables et genre sur l'entrepreneuriat.

Le présent appel à manifestation d'intérêt fait suite à l'avis général de passation de marchés publié sur le site web des programmes et projets du FIDA au Burundi le 04/9/2023, sur le et sur le site Web des marchés publics le 06/9/2023, ainsi que dans le Renouveau le 19/9/2023.

3. Le PRODER ("le client") invite à présent les consultants individuels à manifester leur intérêt pour la réalisation des services en question. Les consultants

intéressés sont tenus de donner des informations attestant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience nécessaire en la matière pour réaliser ces services.

4. Nous attirons l'attention des sociétés de conseil intéressées sur la Politique du FIDA en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et sur la Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans ses activités et opérations. Cette dernière énonce les dispositions arrêtées par le FIDA concernant les pratiques répréhensibles. Le FIDA s'efforce par ailleurs de faire en sorte que ses activités et opérations se déroulent dans un environnement de travail sain, à l'abri de tout harcèlement, notamment sexuel, et de toute exploitation ou atteinte sexuelle, comme le précise sa Politique en matière de prévention et répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles.

Le consultant ne peut être en situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel. Tout consultant qui serait en pareille situation sera écarté, sauf approbation expresse du Fonds. Un conflit d'intérêt est présumé exister dès lors que le consultant, le personnel d'appui qui lui est affilié a) entretiennent des relations qui leur permettent d'avoir indûment connaissance d'informations non divulguées concernant ou affectant le processus de sélection et l'exécution du marché, b) répondent à plusieurs appels à manifestation d'intérêt dans le cadre de la présente procédure de passation de marchés, c) ont des liens professionnels ou familiaux avec un membre du conseil de direction de l'acheteur ou du personnel de ce dernier, avec le Fonds ou ses agents, ou avec quiconque a pris ou pourrait raisonnablement prendre part, directement ou indirectement, à i) l'établissement du présent appel à manifestation d'intérêt, ii) au processus de sélection pour le marché concerné, ou iii) à l'exécution de ce dernier. Les consultants sont en permanence tenus de faire état de toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel qui apparaîtrait lors de l'établissement de la manifestation d'intérêt, du processus de sélection ou de l'exécution du marché. La non-divulgateion de telles situations peut notamment entraîner l'exclusion du consultant, la résiliation du marché ou toute autre mesure appropriée en application de la Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.

Les consultants seront sélectionnées selon la méthode de sélection de consultants individuels expliquée dans le Guide pratique de passation des marchés consultable sur le site web du FIDA, à l'adresse suivante : <https://www.ifad.org/fr/project-procurement>.

5. Les critères de présélection sont les suivants :

Le consultant devra justifier de manière générale une solide expertise, particulièrement dans des domaines ci-après :

- Un minimum de Diplôme Licence en sciences Sociales, Développement communautaire ou autres disciplines connexe;
  - Une maîtrise de contexte Burundais en matière d'Entrepreneuriat, de Genre et de religion (les normes de genre, les barrières sociales et religieuses de genre, les défis et opportunités, projets sensibles aux transformateurs de genre...)
  - Avoir une expérience préalable dans l'accompagnement des projets qui appuient l'entrepreneuriat des jeunes;
  - Avoir une expérience d'au moins 7 ans dans l'entrepreneuriat des jeunes;
  - Expériences dans l'entrepreneuriat (incubation, mentorat, coaching connexion...)
  - Excellente capacité de rédaction de rapport en français;
  - Maîtrise des approches d'inclusion genre et vulnérabilité ;
  - Maîtrise des approches participatives d'interventions et d'animation serait un atout ;
6. Il n'est pas permis de présenter les manifestations d'intérêt sous-forme de groupement de consultants ou de sous-traitants pour le présent avis à manifestation d'intérêt. Les manifestations d'intérêt doivent être individuels.
7. Toute demande d'éclaircissements concernant le présent appel à manifestation d'intérêt devra être envoyée par courrier à l'adresse ci-après : Secrétariat du PRODER, situé dans la Mairie de BUJUMBURA, Commune MUHA, Zone KININDO, 1<sup>er</sup> étage du bâtiment abritant les projets/programmes financés par le FIDA au Burundi ou par courriel à [nti.come@programmefidaburundi.org](mailto:nti.come@programmefidaburundi.org) du Coordonnateur avec copie pour information à [egidiusniyo@yahoo.com](mailto:egidiusniyo@yahoo.com) du Responsable de Passation des Marchés le 24.../5...2024 au plus tard. Le client répondra à toutes les demandes d'éclaircissements avant le 23.../5.../2024.
8. Les manifestations d'intérêt doivent être remises sous forme écrite. Elles devront être soumises à l'adresse ci-haut indiquée le 04.../5.../2024 à 10heures et l'ouverture des manifestations d'intérêt sera le 04.../6.../2024 à 10heures 30minutes.
9. Grille de cotation des consultants :

Réf	Poste	Critères, sous-critères et points de mérite pour l'évaluation des propositions	
		<b>Critères et sous-critères</b>	
1	<b>Principales qualifications et compétences Consultant</b>		<b>/100 points</b>
	<b>Diplôme</b>		
	❖ Diplôme Licence en sciences Sociales, Développement communautaire ou autres disciplines connexe		<b>/18 points</b> à raison de : 18 points pour le doctorat 17 points pour le master 16 points pour le BAC+4/BAC+5 ou équivalent.
	❖ Certificat de formation sur l'appui et accompagnement des jeunes entrepreneurs, sur l'incubation, accélération et mentorat des		<b>10 points</b> à raison de deux (02) points par certificat max 5 certificats

entreprises des jeunes et sur les approches d'inclusion genre et vulnérabilité dans l'entrepreneuriat des jeunes ruraux.	
❖ Expérience générale d'au moins dix ans (10 ans) dans le domaine de développement communautaire inclusif avec les projets de développement rural/institutions publiques de développement agricole.	<b>/18points</b> ≥ 15 ans : 18 points ≥ 14 ans : 17 points ≥ 13 ans : 16 points ≥ 12 ans : 15 points ≥ 11 ans : 14 points ≥ 10 ans : 13 points < 10 ans : 0 points
❖ Expérience spécifique dans l'entrepreneuriat des jeunes et dans l'accompagnement des projets qui appuient l'entrepreneuriat des jeunes avec au moins <b>deux (02) références techniques (avec attestations de services rendus ou PV de validation des rapports pour preuve pour preuve) ;</b>	<b>18 points</b> en raison de 09 points par référence
❖ Expérience spécifique dans l'incubation, accélération et mentorat des entreprises des jeunes ruraux avec au moins <b>deux (02) références techniques (avec attestations de services rendus ou PV de validation des rapports pour preuve) ;</b>	<b>18 points</b> en raison de 09 points par référence
❖ Expérience spécifique dans les approches d'inclusion genre et vulnérabilité avec au moins <b>deux (02) références techniques (avec attestations de services rendus ou PV de validation des rapports pour preuve) ;</b>	<b>18 points</b> en raison de 09 points par référence
<b>Le score technique total obtenu</b>	<b>-----/100 points</b>

10. La mission est prévue pour une durée de 20 jours calendriers y compris la production du rapport.

Programme de Développement de l'Entrepreneuriat Rural

À l'attention de Monsieur le Coordonnateur

1<sup>er</sup> étage de l'Immeuble abritant les projets/programmes financés par FIDA au Burundi,  
Zone KININDO, Commune MUHA, Mairie de BUJUMBURA, Avenue du Large N°30.

**LE COORDONNATEUR DU PRODER**

**Côme NTIRANYIBAGIRA**



**MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE**

**PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT RURAL**

**(PRODER)**

**PRET DU FIDA N° 2000004133**

**DON FIDA N° 2000004134**

**TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL CHARGE D'ELABORER UN PLAN D'ACTION DES GROUPES VULNERABLES ET GENRE SUR L'ENTREPRENEURIAT.**

**1. Client**

Le client de cette mission est le Programme de Développement de l'Entrepreneuriat Rural (PRODER) dont l'Accord de financement a été signé à Bujumbura, le 27 avril 2022, pour un montant de 53,700 millions USD pour une durée de (7) ans. L'Accord de financement est entré en vigueur le 25 août 2022.

**2. Genèse du programme**

Le Gouvernement de la République du Burundi a obtenu un Don et un Prêt du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) pour le financement du Programme de Développement de l'Entrepreneuriat Rural (PRODER) dont l'Accord de financement a été signé à Bujumbura, le 27 avril 2022, pour un montant de 53,700 millions USD et une durée de (7) ans. L'Accord de financement est entré en vigueur le 25 août 2022.

Le PRODER sera exécutée durant sept ans (2022 à 2029) dans les zones rurales. La visée du Gouvernement est d'avoir une portée nationale ; en fonction de la disponibilité des financements FIDA11.

Le choix des provinces d'intervention tient compte des critères suivants: (i) l'incidence de la pauvreté ; (ii) le niveau de vulnérabilité à l'insécurité alimentaire, nutritionnelle et aux effets du changement climatique; (iii) le potentiel de développement rural et les possibilités pour l'intensification des activités agrosylvopastorales et halieutiques, (iv) les conditions favorables à l'installation et l'insertion des jeunes et (iv) les possibilités d'extension de l'intervention du FIDA pour couvrir les provinces/communes non suffisamment couvertes de manière à optimiser l'impact des interventions sur les cibles.

### 3. Informations générales relatives à la mission

#### 3.1 Composantes

Pour atteindre les objectifs indiqués ci-haut, le PRODER comprend 2 composantes techniques : développement inclusif des entreprises des jeunes ruraux, (ii) promotion d'un environnement favorable au développement des entreprises agropastorales et une composante liée à la gestion et la coordination : (iii) Renforcement Institutionnel et Coordination du Programme.

##### **Composante 1. Développement inclusif des entreprises des jeunes ruraux**

Elle vise à offrir aux jeunes la possibilité d'intégrer l'écosystème de l'agro-industrie, en qualité de porteur d'une entreprise rurale ou d'employé rural. Elle contribuera également à diversifier, à augmenter et à améliorer la qualité de l'offre des services et des biens essentiels pour le développement des entreprises rurales en les rendant sensibles à la nutrition, au genre et résilientes au changement climatique, en utilisant des technologies durables et de bonnes pratiques. La composante comprend deux sous composantes :

##### **Composante 2 : Promotion d'un environnement favorable au développement des entreprises agropastorales**

Cette composante vise à fournir aux jeunes ciblés en particulier les groupes vulnérables un environnement propice à la création et/ou au développement de leurs entreprises. Elle est répartie en 2 sous composantes.

##### **Composante 3 : Renforcement Institutionnel et Coordination du Programme**

L'objectif de la composante est de renforcer les capacités du MINEAGRIE et de l'Unité de Gestion du Programme pour une exécution efficace contribuant à la transformation rurale.

#### 3.2 Zone d'intervention

Le PRODER sera exécuté dans 12 provinces à savoir Bubanza et Cibitoke pour la région Ouest, Kayanza, Ngozi et Muyinga pour la région nord, Gitega, Karusi et Muramvya pour la région centre et Bururi, Makamba, Rutana et Ruyigi pour la région sud-est.

Le choix des communes (unités administratives et planification) et des collines (unités de planification des activités en direction des bénéficiaires du projet) d'intervention seront identifiées suivant une approche « zone de concentration ». Les critères ci-après guideront le choix de ces zones de concentration :

- ✓ l'existence d'une dynamique d'intensification ;
- ✓ les possibilités d'évolution ou de stimuler l'intensification de la production des activités agrosylvopastorales et halieutique ou le potentiel de développement rural
- ✓ l'envergure des filières pour lesquelles chaque localité à retenir dispose d'avantages comparatifs pour son développement
- ✓ la dynamique d'occupation du sol intégrant les possibilités de densification des centres de rayonnement collinaires susceptibles d'évoluer vers les agropoles d'entreprises
- ✓ la dynamique d'évolution de la carte de sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- ✓ la dynamique des marchés
- ✓ les conditions favorables à l'installation et l'insertion des jeunes
- ✓ les possibilités d'extension de l'intervention du FIDA pour couvrir les provinces/communes non suffisamment couvertes de manière à optimiser l'impact des interventions sur les cibles.

### 3.2 Groupe cible et sa caractérisation.

Le PRODER touchera 85.000 bénéficiaires dont 80.000 issus des ménages ruraux pauvres et 5000 constitués par les fournisseurs de biens et de services. Sur les 80000 ménages ruraux pauvres, 50 pour cent (soit 40.000) seront des jeunes avec une représentation égale des jeunes femmes et 50 pour cent (des 40.000 ménages restant) seront des femmes chef de ménages et/ou chef d'exploitation ayant une représentation adéquate au sein des comités de prise de décision dans toutes les composantes du projet. Le projet ciblera parmi les bénéficiaires 5 pour cent de ménages des peuples Autochtones (Batwa). En plus de ces derniers, une attention sera accordée également à d'autres groupes cibles à travers l'appui aux ménages vulnérables. Il s'agit notamment : (i) des Personnes vulnérables déplacées (PDI) et rapatriées victimes d'un niveau très élevé de décapitalisation et qui sont en instance d'insertion socio-économique dans les milieux d'accueil, (ii) des ménages extrêmement vulnérables composés de personnes Vivants avec le VIH/SIDA, les personnes victimes des violences diverses, les handicapés, les personnes de troisième âge, veuves et veufs (encore actifs). L'ensemble se caractérisant par une vulnérabilité structurelle, une faible insertion sociale et une absence d'opportunités socio-économique. Ils représenteront 5% des ménages bénéficiaires à cibler.

Catégorisation des ménages bénéficiaires. L'ensemble des 80.000 ménages ruraux bénéficiaires sont répartis en cinq catégories ci-après :

1. 5.000 jeunes hommes (18-35 ans) et jeunes femmes (15-35 ans) entrepreneurs, pleinement engagés dans des activités agropastorales et métiers connexes dont les entreprises disposent de réels potentiels de croissance, mais qui rencontrent des contraintes techniques ou financières qui limitent leur développement ;
2. 24.000 jeunes hommes (18-35 ans) et jeunes femmes (15-35 ans) vivant en milieu rural, n'ayant pas bénéficié de formation formelle dans les domaines agro-pastoraux, pratiquant ou non des activités de production agricole, avec un accès limité aux technologies agricoles modernes, aux marchés et aux services financiers ;
3. 11.000 jeunes hommes (18-35 ans) et jeunes femmes (15-35 ans) diplômés de l'enseignement technique agricole ou non - y compris des jeunes de niveau post-primaire, secondaire ou supérieur - et souhaitant créer ou développer leurs entreprises agropastorales ;
4. 33.000 ménages ayant peu d'accès à la terre et aux autres actifs productifs. Des jeunes issus de ces ménages amélioreront leurs actifs et capacités en passant par l'incubation et bénéficieront d'appuis à l'entrepreneuriat ; et
5. 7.000 ménages avec un peu plus d'accès à la terre et aux autres actifs et qui peuvent augmenter leur potentiel

Pour leur préparation à l'entrepreneuriat, le PRODER leur propose trois parcours : (i) l'accélération pour les jeunes de la catégorie 1, (ii) l'incubation pour les jeunes des catégories 2 et 3, et (iii) l'intensification agricole durable pour les jeunes des catégories 4 et 5.

**Tableau 2 : synthèse de la répartition des groupes bénéficiaires par âge, genre et statut du ménage**

Catégories de groupes cibles	Ménages		Dont femmes	
	%	Nombre	%	Nombre
<b>1. Jeunes microentrepreneurs (15-35 ans)</b>	50%	40 000	50%	20 000
<b>2. Ménages pauvres et vulnérables</b>	40%	32 000	25%	20 000
<b>3. peuple Autochtone (Batwa)</b>	5%	4 000	2,5%	2 000
<b>4. personnes vivant avec handicap, Personnes déplacées internes (PDI) personnes rapatriées</b>	5%	4 000	2,5	2 000
<b>Total</b>	100%	80 000	55%	44 000

Il est prévu qu'une partie du groupe cible principal du PRODER soit constituée de (i) bénéficiaires de projets achevés et en cours qui ont besoin d'appui pour consolider leur sécurité alimentaire et leurs activités de manière évolutive pour qu'ils mettent en place des entreprises agricoles; et (ii) de nouveaux bénéficiaires, issus des couches les plus pauvres de la population, afin de leur permettre de passer progressivement de la seule concentration sur leurs besoins en matière de sécurité alimentaire à l'environnement des affaires dans le domaine agropastoral. Parmi les ménages visés, 55.730 (70%) seront nouveaux et 24.270<sup>1</sup> (30%), seront des ménages issus de projets en cours ou achevés. Ces derniers recevront des appuis pour consolider leurs activités et atteindre un niveau de sécurité alimentaire leur permettant d'être éligibles pour la promotion des entreprises agropastorales.

L'atteinte des ménages ruraux pauvres dans les provinces ciblées reste faible (54 % des ménages pauvres doivent encore être atteints ; la pauvreté et la malnutrition restent élevées). Deux catégories de ménages sont prioritaires des interventions de PRODER. Ce sont : (i) les ménages avec peu d'accès à la terre, (ii) les ménages avec un peu plus d'accès à la terre et aux autres actifs et qui peuvent augmenter leur potentiel aux autres actifs productifs. La priorité sera donnée aux femmes chefs de ménages ou chef d'exploitation (36 -50 ans) issus de ces ménages. De même les jeunes (hommes et femmes) issus des ménages de même profil seront privilégiés pour améliorer leurs actifs et capacités en passant par l'incubation. Ils bénéficieront d'appuis à l'entrepreneuriat.

Pour leur préparation à l'entrepreneuriat, le PRODER propose trois parcours aux principaux bénéficiaires en l'occurrence les jeunes ; soit : (i) l'accélération pour les jeunes de la catégorie 1, (ii) l'incubation pour les jeunes des catégories 2 et 3 et (iii) l'intensification agricole durable pour les jeunes des catégories 4 et 5

Les entreprises à promouvoir dans le programme seront regroupées en trois types :

- (i) MPER (micro et petites entreprises rurales) établies avec un besoin d'appui en formations complémentaires, études de marchés, renforcement du plateau technique, coaching ;
- (ii) Primo entrepreneurs individuels (jeunes pour l'essentiel) qui ont besoin d'un appui complet et soutenu dans le temps ;
- (iii) MPER (micro et petites entreprises rurales) collectives avec un besoin d'appui complet et de structuration.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des groupes cibles par parcours retenus.



#### 4. Objectifs généraux du PRODER

Le PRODER a pour objectif général de contribuer à la “Réduction de la pauvreté, amélioration de la nutrition et de la sécurité alimentaire des communautés rurales” de sa zone d'intervention.

L'objectif de **développement** est d'améliorer les conditions de vie des communautés rurales à travers la promotion équitable et inclusive de l'entrepreneuriat des jeunes ainsi que d'un environnement propice au développement des entreprises agropastorales”.

**Les effets attendus** : à travers cet objectif, le PRODER aura trois effets majeurs:

- (i) 7840 entreprises créées ou consolidées et développées par les jeunes ruraux ont créé des revenus et 39000 emplois décents et durables dans la zone d'intervention du programme grâce à la diversification et l'accroissement de l'offre des biens et de services de qualité;
- (ii) (ii) 40000 porteurs d'initiatives économiques et les entreprises à consolider améliorent leur accès aux terres pour l'agriculture et aux autres actifs productifs ainsi qu'aux infrastructures et équipements nécessaires au développement de leurs entreprises pour réduire la pénibilité du travail, améliorer la compétitivité et la productivité du travail, réduire pertes d'aliments et de nutriments ainsi qu'augmenter la commercialisation de produits sains, des produits de qualité et nutritifs;
- (iii) (iii) le cadre institutionnel et réglementaire est propice au développement de l'entrepreneuriat rural, grâce aux textes et règlements actualisés, traduits, produits et largement diffusés.

**Les principaux indicateurs de mesures de ces performances sont** : (i) entreprises viables survivant après trois ans créés ; (ii) Emplois décents et durables créés et/ou consolidés, (iii) utilisation/ fréquentation des infrastructures de production et de mise en marché réhabilitées / construites ; (iv) les jeunes sans terres pour l'agriculture ayant accédé aux terres relevant du domaine public.

Dans le cadre du PRODER, le volet Genre et Inclusion Sociale a pour but de :

- Garantir la participation de l'ensemble des groupes cibles aux actions du Projet ;
- Assurer un équilibre entre les femmes et les hommes aux différents appuis ;
- Renforcer l'Inclusion Socio-économique des peuples autochtones et autre groupes des vulnérables ;
- Promouvoir l'Inclusion des peuples autochtones et autres groupes des vulnérables

#### 5. Objectifs de la mission

Les objectifs spécifiques de la mission sont :

- *Conduire les consultations sur l'analyse de la situation des vulnérables dans les zones d'interventions du programme (les Batwa, les personnes avec handicap, les rapatriés, les déplacés internes, les jeunes adolescentes mères)*
- *Cartographier la présence géographique des vulnérables par catégorie ;*
- *Etablir une liste des activités répondant aux besoins spécifiques des groupes vulnérables ;*
- *Relever les activités ou les projets réalisables par les vulnérables compte tenu de leurs moyens et des facteurs de vulnérabilité*
- *Proposer les mécanismes ou actions de suivi des entreprises des vulnérables (Mentorat,*

*de coaching, d'encadrement des entreprises de la catégorie des vulnérables.*

- *Explorer et présenter les possibilités de valorisation du savoir-faire des communautés Batwa en rapport avec la poterie par une modernisation ;*
- *Faire le Diagnostic des métiers et services favorables à l'inclusion économique des communautés Batwa.*

*Le Consultant devra également :*

- *Collecter les données sur les besoins spécifiques des groupes vulnérables et Genre en entrepreneuriat ;*
- *Analyser les activités spécifiques couramment menées par les communautés Batwa et proposer des voies efficaces de leur modernisation.*
- *Identifier les contraintes liées à ces activités et les voies de leur amélioration ;*
- *Identifier les besoins des communautés Batwa dans leurs activités en poterie et les centres existantes qui fabriquent les objets modernes dans le but de promouvoir leurs activités en poterie moderne et possibilité d'améliorer la technologie de leurs métiers ;*
- *Elaborer un plan d'action des groupes vulnérables sur l'entrepreneuriat par catégorie spécifique de vulnérabilité ;*
- *Consulter les parties prenantes, notamment le Ministère de solidarité et les autres partenaires afin d'harmoniser la compréhension des présents termes de référence et réajuster sa méthodologie ;*
- *Production du rapport provisoire de la mission pour être commenté par l'UFCP*
- *Produire un rapport final de la mission détaillant la situation socio-économique par chaque catégorie spécifique des personnes vulnérables et les stratégies d'amélioration de cette situation.*

## **6. Résultats attendus**

**Les résultats attendus sont :**

- Les besoins spécifiques des groupes vulnérables sur l'entrepreneuriat collectés ;
- Les besoins des communautés Batwa dans leurs activités en poterie, les contraintes et les voies de valoriser par la modernisation leur savoir-faire en poterie bien documentés.
- Les centres qui fabriquent les objets modernes en argile identifiées ;
- Un plan d'action des groupes vulnérables et genre sur l'entrepreneuriat élaboré;
- Le rapport final de la mission intégrant les commentaires est produit ;

Tous les résultats de cette mission seront rédigés en français.

## **7. Profil, expertise et compétences requises du consultant**

Le consultant devra justifier de manière générale une solide expertise, particulièrement dans des domaines ci-après :

- Un minimum de Diplôme Licence en sciences Sociales, Développement communautaire ou autres disciplines connexe;
- Une maîtrise de contexte Burundais en matière d'Entrepreneuriat, de Genre et de religion (les normes de genre, les barrières sociales et religieuses de genre, les défis et opportunités, projets sensibles aux transformateurs de genre...)
- Avoir une expérience préalable dans l'accompagnement des projets qui appuient l'entrepreneuriat des jeunes;
- Avoir une expérience d'au moins 7 ans dans l'entrepreneuriat des jeunes;
- Expériences dans l'entrepreneuriat (incubation, mentorat, coaching connexion...)
- Excellente capacité de rédaction de rapport en français;
- Maîtrise des approches d'inclusion genre et vulnérabilité ;
- Maîtrise des approches participatives d'interventions et d'animation serait un atout ;

## **8. Durée de la mission**

La mission est prévue pour une durée de vingt (20) jours calendaires y compris la production du rapport.

## **9. Coordination de la mission**

Une commission de suivi et de l'encadrement de la mission sera mise en place par le PRODER pour suivre la réalisation de la mission. Les rapports et documents exigés dans le cadre de l'exécution de cette mission seront validés par ladite commission.

## **10. Services et équipements à fournir par le consultant**

*Le consultant est censé fournir durant l'exécution de la mission, son matériel informatique, ses véhicules pour le déplacement de son personnel.*

## **11. Services et équipements à fournir par le client**

Le PRODER mettra toute la documentation nécessaire à la disposition du consultant. Il est prévu que celui-ci effectue des missions sur terrain pour rencontrer les intervenants et les personnes clés œuvrant dans le domaine des vulnérables. D'autres informations seront discutées pendant les négociations.